

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de Monsieur Alexandre ANDRE demeurant Rahier 102 à 4987 Stoumont pour la démolition d'un corps de logis et d'une étable et reconstruction d'une habitation sur un terrain situé Froidville, 27 à 4987 Stoumont, et cadastré 3^e division, section B n°1221/A.

Le projet s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme sur les bâtisses en site rural en ce qui concerne:

- implantation
- baies horizontales
- toiture asymétrique et pente de toiture inférieure à 25°
- tuiles plates

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation
- Art.R.IV.40-2.2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut être consulté sur RDV, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues **SUR RDV** auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h. Par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 10.07.2026 au 24.08.2026 au collège communal¹ :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be –

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

1 Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier

H. Snackers

Didier Gilkinet